



COMMUNE  
DE  
MONTCHERAND  
Sur la Place 1

MUNICIPALITE DE  
MONTCHERAND

Préavis n° 01/2017 du 8 mai 2017

**Préavis municipal relatif à l'adoption des comptes 2016**

**1. But du préavis**

Le présent préavis demande au Conseil général d'adopter les comptes 2016, avec un bénéfice de CHF 6'646.84 (contre une perte de CHF 16'669.45 en 2015).

**2. Préambule**

Le budget 2016 adopté par le Conseil général en décembre 2015 prévoyait un déficit de CHF 171'500.- alors que les comptes 2016 bouclent avec un bénéfice de CHF 6'600.-. Il en résulte donc une différence de CHF 178'300.- qui s'explique comme suit :

Augmentation des produits de CHF 249'300.- et augmentation des charges de CHF 71'000.00.

Les principales améliorations : constatées entre le budget et les comptes sont relevées ci-dessous :

- CHF 50'400.- remboursement solde péréquation 2015, retour facture sociale et retour AJOVAL 2015.
- CHF 128'000.- de revenus supplémentaires (impôts) dus principalement aux impôts succession et donations, droits de mutations et gains immobiliers, qui ne peuvent pas être prévus. Pour les impôts personnes physiques, il y a une baisse de CHF 33'000.- par rapport au budget, ceci dû principalement à une révision de taxation suite à un décès.
- Solde des produits provenant notamment de l'augmentation des émoluments, permis de construire, revenus patrimoine administratif, forêts, bâtiments, ordures ménagères et déchets suite à augmentation de la taxe, épuration taxe de raccordement, imputation interne transports scolaires.
- La taxe électrique a été affectée à des améliorations aux bâtiments et des lampes à la route de la brosière (Lampes LED). Les factures ont été payées par les comptes de charges et la contrepartie de l'utilisation de la taxe électrique a été créditée sur les comptes de produits des dicastères.
- Dans les charges, l'augmentation provient essentiellement des amortissements supplémentaires effectués pour CHF 102'200.- suite au bon résultat de l'exercice.
- La vente d'eau à Orbe (CHF 24'284.-).
- Le poste des ordures a permis une alimentation d'une provision de CHF 4'800.-.

Pour l'année 2016, le point d'impôt par habitant s'élève à CHF 14'644.- contre CHF 14'802.- pour l'année 2015. Il reste donc stable. La marge d'autofinancement s'élève à CHF 200'000.- env. ce qui est satisfaisant.

Pour les acomptes 2016, le calcul de la péréquation porte sur un point d'impôt de CHF 15'693.- (base sur comptes 2014). Il y aura donc un retour de péréquation en 2017.

### 3. Conclusion

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil Général à adopter les comptes 2016

#### LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité entendu le rapport de la commission des finances et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

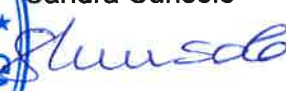
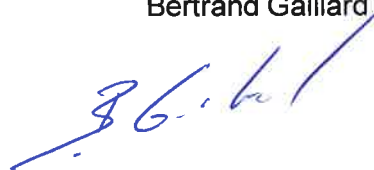
#### Décide :

Article 1 : Les comptes 2016 présentant un bénéfice de CHF 6'646.84 sont acceptés.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Bertrand Gaillard

La secrétaire  
Sandra Cunsolo



**Municipal responsable : Eric Martin**